

Saint- Martin -d'Hères, le 17 février 2016



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Affaire suivie par : Caroline BIARD
Tél : 04 56 82 58 19
Mél. : caroline.biard@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 février 2016**

N° 015 D 16.02.2016

L'an deux mil seize, le seize février à neuf heures, le Conseil d'Administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, en salle Doyen Maillet du bâtiment Pierre-Mendès-France après convocation légale, sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour : Approbation des tarifs de l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications

Membres présents : Lise DUMASY, Sébastien BERNARD, Hervé COURTOIS, Anne-Marie GRANET ABISSET, Ahmed LBATH, Jean Philippe VUILLEZ, Pierre THIBAUT, Lionel FILIPPI, Robert BONAMY, Mary CALLANAN, , Sylvie MARTIN MERCIER, Françoise PAPA, Walid RACHDI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Camille DUGELAY, Tanguy MAQUINGHEN, Clément ROUQUIER, Gaspard TERRAY, Jérôme VITRE, Edith BOLF, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON-FASAN (procuration à Robert BONAMY), Manuel MUNOZ (procuration à Sébastien BERNARD), Nicolas DARAGON (procuration à Lionel FILIPPI), Sylvie VIANNET (procuration à Jean-Philippe VUILLEZ), Almudena DELGADO LARIOS (procuration à Hervé COURTOIS), Kirsten MARTENS (procuration à Oriana SOTO).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : M. Pascal LOUVET, Vice-Président en charge du Conseil d'Administration

Vu l'avis favorable du conseil de composante de l'IUT 1 du 11 février 2016,
Considérant que l'IUT 1 organise l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications de France, les 17 et 18 mars 2016.

Considérant que le département Réseaux et Télécommunications de l'IUT 1 attend environ 70 participants à ce colloque et qu'il est prévu que les droits d'inscription couvrent entièrement les frais de colloque.

Il est proposé de fixer à 150€ les frais d'inscription à ce colloque.

A la suite de cet exposé, Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration de fixer à 150€ le tarifs d'inscription à l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications de France, organisée par l'IUT 1.

A la suite de cette présentation, les tarifs proposés sont soumis au vote.

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	27
Membres représentés	6
Nombre de votants	33
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les tarifs de l'Assemblée des chefs de départements Réseaux et Télécommunications.

Fait à St -Martin -d'Hères, le 17 février 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Le Directeur général
des services

Nicolas MATHEY

Publié le : 01/03/16

Transmis au Rectorat le : 01/03/16